



UMIVEM – Patrimoine et Paysage
Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2016
Bordlann, Le Mané 56600 LANESTER

Rapport moral
Rapport d'activités (20 Mai 2015 au 30 avril 2016)
Orientations pour 2016-2017
par Élodie Martinie-Cousty (EMC), présidente

I - Rapport moral

2015 : Une année passée à la fois sous le signe de la COP21 et des impacts du réchauffement climatique et une année passée à nous battre encore contre des projets élaborés comme dans les années 80. Il reste donc beaucoup de pédagogie à faire auprès des pouvoirs publics, collectivités et un travail associatif certainement plus concerté et organisé.

L'appel d'offre lancé par FNE « Refaisons le climat » auquel les associations bretonnes ont répondu en créant un événement « La pluie et le beau temps à Rennes les 25,26 et 27 Septembre 2015, a été un temps fort de l'année et montré notre mobilisation dans le grand ouest.

La COP21 fut certes un moment fort de voir l'accord de Paris ratifié, mais :

La loi sur la transition énergétique votée cette année reprend des engagements déjà pris de la loi Pope en 2005 : diviser par 4 nos émissions de gaz à effets de serre d'ici 2050.

La loi Biodiversité est encore en débat entre les deux chambres et l'AFB qui devait être créée en 2015 a été repoussée à 2016 (voire 2017 ?) avec un périmètre et un financement qui ne sont pas à la hauteur des enjeux de reconquête de la biodiversité et des paysages.

Autre loi importante pour la représentation associative : La loi Nôtre (Nouvelle organisation territoriale de la république) modifie les compétences des structures administratives et donne un poids déterminant à la Région.

La réduction du rôle des Conseils Départementaux se traduit par une marge de manœuvre financière réduite et des subventions aux associations plus difficiles. Il faut donc remettre en question le modèle associatif et son organisation. Se positionner au niveau régional, couvrir tous les champs d'actions environnementaux, se faire le relai des associations locales auprès de la Région nous donnera-t-il une légitimité à rechercher des financements plus importants et l'occasion aux associations dont les thématiques se rejoignent de mieux travailler tous ensemble ? C'est le projet de fédération bretonne des APNE que nous essayons de mettre en œuvre sous la houlette du président de FNE Denez L'hostis.

Pour votre présidente l'année 2015 a été aussi un moment de temps forts : ne plus avoir à partir d'octobre une résidence dans le Morbihan, être nommée par FNE depuis le 16 novembre conseillère au CESE ont des répercussions qui ne me permettent pas d'être aussi souvent sur le terrain du Morbihan que

je le souhaiterais et même si ma participation à des réunions n'a pas fléchi, cela se fait plus au niveau régional et national. Mon souhait est donc de voir nos administrateurs et bénévoles de l'UMIVEM monter en compétences et en puissance sur le terrain : je rends d'ores et déjà hommage à Dominique Williams très engagée dans son secteur, à Jean-Michel de Mourgues qui a repris le rôle de titulaire en CDNPS , à Marie-Armelle Échard qui veille telle la vigie du littoral à la bonne application de la loi littoral et qui nous alerte régulièrement sur tous les projets d'urbanismes et projets de PLU des communes en dehors des « clous ». Je n'oublie pas Joseph Le Strat, Isabelle Grenet, Alain Bertel, Stéphanie et Gilles L'Haridon, Yves Dubost et Jean-Claude Pierre, qui en plus d'une vie de famille remplie, d'occupations professionnelles contraignantes continuent de donner de leur temps à l'UMIVEM. Yvonn Le Héno de Groix qui s'investit nouvellement dans le copil Natura 2000 de Groix pour l'UMIVEM, sans oublier Michel Chauvin qui suit le SMVM du Golfe pour l'UMIVEM depuis si longtemps.

La représentation dans les instances est très importante, car la démocratie participative est en recul malgré des annonces gouvernementales tonitruantes et le rapport de la Commission Richard qui n'a pas eu de suites.

Enfin je voudrais notamment remercier Yves Guillaumot notre fidèle secrétaire administratif qui assure le lien et la continuité dans nos échanges. Je souhaite que nous puissions continuer à profiter de ses services le plus longtemps possible.

Je voudrais aussi saluer l'engagement de toutes les équipes bénévoles des associations fédérées à l'UMIVEM, qu'elles continuent et qu'elles ne perdent pas espoir, c'est leur travail de tous les jours sur le terrain qui nous font avancer tous, collectivement. L'UMIVEM a toujours son rôle à jouer et mon souhait pour 2016 c'est que nous trouvions un président ou une nouvelle présidente qui puisse encore permettre que ce rôle au sein de la future fédération bretonne de l'environnement assure la défense des paysages et des sites et du Patrimoine au delà du Morbihan.

Je serai là à ses côtés pour l'aider tant que je pourrai en attendant j'espère de redevenir complètement un jour Morbihannaise, je vous remercie.

II - Rapport d'activités (20 juin 2015 au 30 avril 2016)

A) Point sur les recours

a) Station d'épuration de Kerran

Mme Digne avait demandé au tribunal administratif d'annuler l'arrêté du 26 juillet 2010 par lequel le préfet du Morbihan a autorisé l'extension de la station d'épuration de Kerran située dans la commune de Saint-Philibert.

Le 7 février 2014, le Tribunal administratif de Rennes a tout d'abord rejeté la demande de Mme Digne.

Cette dernière, soutenue en appel par l'UMIVEM, a demandé l'annulation du jugement du 7 février 2014, réitéré la demande d'annulation de l'arrêté du 26 juillet 2010, et subsidiairement d'annuler cet arrêté en tant qu'il fixe le point de rejet des eaux épurées dans l'étier du Roc'h Du et dire que ce point de rejet devra être fixé en façade maritime, au large de la pointe de Kerpenhir.

Dans un jugement du 13 novembre 2015, la Cour administrative d'appel de Nantes a donné raison à Mme Digne et à l'UMIVEM : l'arrêté du 26 juillet 2010 du préfet a été annulé.

À ce jour un pourvoi en cassation d'AQTA et de du Ministère de l'Écologie et de la Mer au Conseil d'État a été notifié à Madame Digne, mais pas à l'UMIVEM, ce pourvoi est donc en cours d'étude par le CE.

b) Le Tour du Parc

Ce projet de lotissement de 19 logements viole un des principes fondamentaux de la loi littoral : l'urbanisation en continuité des villages. L'UMIVEM, associée aux Amis des Chemins de Ronde, a déposé un recours, rédigé par M^e Busson, le 21 mai 2015.

Le mémoire en défense de la partie adverse nous est parvenu le 22 avril. Les ACR ont produit en retour des commentaires. Notre avocat prépare notre mémoire.

c) PLU Quiberon

L'UMIVEM et An Aod Braz ont formé recours contentieux au TA sur le Projet de PLU de Quiberon en vue d'annuler l'extension du golf entre la thalasse et le camping du Bois d'Amour. Le mémoire préparé par Maître Busson est en cours et pour l'instant le maire de Quiberon est en train de réviser son PLU.

d) Gourin, ARDO

L'UMIVEM suit toujours ce dossier et épaula Nature et Patrimoine en Centre Bretagne (NPCB) lorsque cela est nécessaire. Problèmes de rejets polluants de la station d'épuration de la société ARDO (conditionnement de légumes) dans l'Inam. Problème également de la construction d'un bâtiment de 38 m de haut qui doit être construit sur le plateau de Gourin alors que la chapelle de Saint-Hervé, classée, est à 900 m et qu'il y a en toile de fond l'amphithéâtre des Montagnes noires qui est un paysage remarquable.

Déposition de l'UMIVEM à l'enquête publique le 15 juillet 2015. Avis favorable sans réserves de la commissaire-enquêteur.

Le nouveau permis de construire a été accordé dans la foulée, et les travaux sur la station d'épuration sont lancés depuis le début 2016. On attend la construction du hangar réfrigéré dans les tous prochains mois.

Cet hiver, les rejets dans l'Inam ont été très problématiques même si l'ONEMA n'a pas verbalisé. Noter que la commune qui s'était engagée à lancer les travaux de sa propre station début 2016 (en vue du découplage de celle d'ARDO) n'a toujours pas acheté les parcelles, bien que cela ait fait partie du deal avec la Préfecture sur le dossier d'autorisation d'ARDO.

e) TK Bremen

Nous avons reçu en septembre 2015 des conclusions d'expertise. Il en ressort que, pour des raisons économiques, l'armateur n'a pas donné les bonnes instructions à son capitaine. Le dossier d'instruction suit son cours et est suivi par le service juridique de FNE.

Dominique Williams parle des permis miniers. Géologie très attrayante du point de vue minier en Centre Bretagne. Trois permis en CB : entre Carhaix, nord de Rostrenen, Grâce Guimgamp, - Silfic, Rostrenen à Bubry – De Mûr de Bretagne à haut de delà de Ploermel – Un 4^e à Dompierre au sud de Fougères.

Recherche d'or, argent, cuivre, étain, zinc, molitaine, tungstène, germanium.

Recyclage au niveau mondial du germanium : seulement 1 %. Ne serait-il pas plus judicieux de faire une collecte pour recyclage que d'engager de nouvelles extractions ? Concevoir des objets qui puissent être complètement recyclés.

Une société de Lorient qui recherche des résines à partir des matières végétales (planche à voile en résine de lin, pare-chocs de voiture). Peut-être dans 10 ans n'aurons-nous plus besoin de germanium ou autre si ces résines naturelles encore plus développées ?

Réécriture du code minier (l'État a la charge d'exploiter les ressources du sous-sol).

JM de Mourgues : beaucoup de mines ferment dans le monde.

B) Enquêtes publiques

a) “Projet de dragage du port du Crouesty et modernisation de l’aire de carénage commune d’Arzon”

Avec plusieurs autres associations, l’UMIVEM a déposé dans le cadre de l’enquête publique sur le projet de dragage du port du Crouesty et de modernisation de l’aire de carénage sur la commune d’Arzon. Les associations signataires s’opposent au projet tel que défini dans l’enquête, compte tenu :

1. du défaut de concertation et du refus d'information aux membres du comité de suivi avant que les dossiers finalisés soient envoyés dans les services pour avis de l'administration ce qui pourrait valoir juridiquement annulation de l'enquête publique
 2. de l'absence d'étude et présentation du projet de l'aire de carénage et de l'équipement de récupérateurs d'eaux usées sur les zones de stockage
 3. du manque de précision du plan de gestion des dragages (saucissonnage)
 4. du manque de carottages dans le port et en particulier au droit de la station essence
 5. du défaut de récupération des macro déchets (pollutions par les batteries, moteurs, bidons de produits d'entretiens, plastiques...)
- À propos du devenir des sédiments dragués
6. de l'absence de précision sur la localisation des plages concernées par « le rechargement des estrans de proximité », d'évaluation environnementale de l'impact sur le milieu
 7. du défaut de suivi du centre d'enfouissement des déchets de la lande du Matz et du risque d'écoulement et de percolation vers la zone humide et jusqu'à l'étier de Kerboulico.

b) Parc éolien Saint-Nazaire (car visibilité du Morbihan, notamment de l' Ile d' Hoedic)

Avec d’autres associations, l’UMIVEM a déposé à l’enquête publique concernant le projet de parc éolien au large de Saint-Nazaire. Les signataires ont rappelé qu’ils soutiennent le développement des énergies marines renouvelables, mais pas dans n’importe quelles conditions et pas à n’importe quel prix pour l’environnement.

c) PLU de Houat

Début novembre 2015, l’UMIVEM a déposé à l’enquête publique du projet de PLU de Houat, territoire soumis à de nombreuses pressions sur un territoire contraint et en grande partie site classé en dehors du bourg. L’UMIVEM, aux côtés des ACR et de Bretagne Vivante, a insisté sur le développement d’objectifs d’excellence environnementale en préservant le patrimoine exceptionnel de Houat, tout en confortant les activités économiques comme la pêche et le tourisme et notamment les dispositions concernant le terrain de camping en aire naturelle que nous souhaitons hors du périmètre classé.

C) Communiqués de presse

a) Panneaux publicitaires

L’UMIVEM a vivement réagit au projet de décret dit de « mesures de simplification de la réglementation des publicités, enseignes et pré-enseignes » qui constitue une agression majeure contre le droit de l’environnement, en proposant de revenir sur les rares avancées obtenues lors du « Grenelle » pour protéger les paysages de l’effet dévastateur de l’affichage publicitaire. Plusieurs mesures auraient en effet de très lourdes conséquences :

- la liberté absolue laissée aux mastodontes de l’affichage publicitaire à l’intérieur et aux abords des 53 stades de plus de 15 000 places, avec par exemple la possibilité d’implanter des écrans vidéo (visibles depuis l’extérieur du stade) d’une surface pouvant atteindre 50 m² et d’une hauteur illimitée ;
- la possibilité de déroger à l’interdiction des panneaux publicitaires scellés au sol de grand format dans nombre d’agglomérations de moins de 10 000 habitants, y compris dans les parcs naturels régionaux ;
- la suppression de l’une des seules règles visant à limiter la pollution lumineuse et ses conséquences néfastes sur la biodiversité.

L’UMIVEM a également écrit à Madame Ségolène Royal et à Philippe Leray, député, à ce sujet.

Tout comme l’UMIVEM, beaucoup d’associations se sont manifestés et le gouvernement a finalement reculé, sauf pour la disposition concernant les stades : EURO 2016 oblige !

b) Pneus et nature (manifestations des agriculteurs)

Le 31 janvier 2016 l’UMIVEM a envoyé un communiqué de presse intitulé : « Manifestez : oui ! Mais sans brûler de pneus » : *« Sans remettre en cause le bien fondé de ces manifestations l’UMIVEM note que ces feux dégagent de grands nuages spectaculaires de fumées noires et toxiques. Car les pneus, constitués de caoutchouc et de matériaux synthétiques, dégagent, en brûlant, du CO₂, du dioxyde de soufre, du benzène cancérigène et de très importantes quantités de particules très agressives pour les voies respiratoires.*

Ces brasiers de pneus font non seulement courir un risque sanitaire pour les manifestants et pour les riverains mais également un risque écologique important puisque les matières polluantes, poussées par le vent et rabattues par la pluie, ou les lances des pompiers se répandent sur les terres agricoles et les milieux naturels dont les ruisseaux et les plans d'eau.

Les pneus, autrefois stockés pour tenir les bâches tendues sur les ensilages, n'ont plus d'usage agricole. L’UMIVEM et ses associations membres demandent que la chambre d'agriculture en organise la collecte et les oriente vers les déchetteries afin d'en finir avec ces feux hautement polluants, lors des manifestations.

Le recyclage et la valorisation des déchets génèrent de nombreux bénéfices : la protection des ressources naturelles, l'économie des matières premières, la réduction des déchets dont certains peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé. Ils favorisent aussi les emplois de proximité, l'innovation et développent de nouvelles économies circulaires. Les pneus entrent dans cette catégorie de déchets usagés pour lesquelles des filières existent localement depuis longtemps. »

Malheureusement ce CP n’a pas été repris par la presse.

D) Bilan de l’événement “La pluie et le beau temps”

Les trois pôles de ces journées organisées en amont de la COP 21 de décembre dernier , se sont déroulées à Rennes les 25, 26 et 27 septembre pour sensibiliser le plus grand nombre sur les problèmes liés au réchauffement climatique : **un colloque** sur le thème « Inventer une société bas carbone dans le Grand Ouest, avec la participation de tous ; **un village**, pour échanger et découvrir les solutions proposées par les associations, les collectivités et les entreprises ; **des festivités** : concerts, art de rue, marché, ferme, etc.

L’UMIVEM y a tenu un stand et l’exposition sur le réchauffement climatique y a été montrée. Par ailleurs, grâce à Générali, nous avons participé, à hauteur de 13 000 euros, à l’organisation de ces journées.

25 000 personnes ont participé à ces journées. Un livre blanc a été remis au collectif de la société civile pour la COP 21.

D’autres opérations avaient lieu au même moment à Grenoble et Montpellier. L’objectif était également de montrer la mobilisation du mouvement associatif, et de la société civile aux enjeux climatiques.

E) Expositions

a) “*Merveilles du littoral*” (réchauffement climatique)

L'exposition “Le réchauffement climatique, c'est maintenant, c'est ici” grâce à la convention passée avec EdF Énergies Nouvelles qui a, circulé par quinzaine dans les collèges et lycées. Elle est ainsi allée à :

- Pontivy (lycée du Blavet)
- Lorient (au lycée Colbert dans le cadre d'un événement organisé par le rectorat)
- Baud (collège Mathurin Martin)
- Plœrmel (lycée agricole La Touche)
- Hennebont (lycée Émile Zola)
- Pontivy (lycée Joseph Loth)
- Hennebont (lycée Victor Hugo)
- La Trinité-Porhoët (collège Sainte-Anne)
- Auray (lycée des métiers d'art Duguesclin)
- Malestroit (collège Saint-Julien)
- Riantec (collège de Kerdurant)
- Lorient (lycée N.-D. de la Paix).

b) “*Sablières en Morbihan*” : l'exposition a été montrée à Clohars-Carnoët (chapelle Saint-Maudé) en septembre.

c) “*Bestiaires des saints*” : l'exposition a été installée à :

- Noyal-Muzillac (maison du patrimoine) en juillet
- Guilligomarc'h (chapelle de la Clarté) en août
- Fougères (église Saint-Léonard) de septembre à décembre.

d) L'exposition “*Des arbres de Jessé en Bretagne*” n'a malheureusement pas été demandée.

F) Projet de colloque

Daphnée Lecointre, étudiante à Sciences-Po Lille, a passé deux mois (juin, juillet 2015) à préparer un colloque qui serait intitulé :

« Attractivité des territoires et transition énergétique : Perspectives pour les paysages du Morbihan »

Tous les intervenants sont trouvés. La présidente aimerait avoir le parrainage du préfet pour avoir plus d'attention des maires et pour aller plus facilement à la pêche aux subventions. Elle attend donc de le rencontrer avant d'aller plus avant dans le projet. Le préfet actuel venant de changer, ce projet de colloque pourra être reproposé au nouveau préfet du Morbihan qui n'a pas encore pris ses fonctions.

G) Participation dans les différentes instances

Pour faire suite au renouvellement, en avril 2014, de son agrément préfectoral au titre de la protection de l'environnement, l'UMIVEM a demandé une habilitation pour « participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives ». La DDTM vient de nous répondre que cette demande a été acceptée mais qu'il faut attendre l'arrivée du nouveau préfet pour sa signature.

2015

- 23 Mai : Réunion de la Fédération des associations de la baie de Quiberon (EMC)
- 23 mai RV EMC et François Walfard avec JY Loget adjoint à l'urbanisme de SPQ sur le projet de PLU
- 29 Mai : Commission Permanente CMF NAMO (EMC)
- 30 mai : Conférence des présidents FNE (EMC)
- 1^{er} Juin : Table ronde dragages des ports de plaisance au Medde avec Mr. Vidalies (EMC)
- 8 Juin : Unesco Journée mondiales des Océans Paris
- 10 Juin : Réunion Fédé Bretonne par téléphone (Rennes)
- 10 Juin : Sénat Paris Colloque « Regards croisés sur l'ostréiculture » Joël Labbé sénateur du Morbihan (EMC)
- 12 et 13 Juin : CA de FNE Paris
- 16 Juin Comité National de Suivi du trait de côte MEDDE
- 19 Juin : Formation Climat à Lorient par l'ADEME
- 20 Juin : AG UMIVEM
- 23 Juin : CDNPS Vannes
- 25 Juin : CSSPP Paris
- 3 Juillet : Plénière CMF NAMO Nantes
- 9 Juillet : CA du Conservatoire du Littoral
- 4 Août : AG de l' APSSE Saint-Pierre Quiberon
- 31 Août : Conférence Croissance Bleue MEDDE
- 31 août à Priziac Dominique Williams a participé le au Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Ellé ». Nouvelle convocation en novembre pour discuter commune par commune qui aboutira peut-être à doubler le périmètre.

Complément au 14 mars 2016 : Six mois s'étant écoulés depuis son intervention lors du CA, DMW précise que, sur ce dossier, la communauté de communes Roi Morvan Communauté, pilote du site, a décidé de ne pas reconduire sa mission, et licencié la chargée de mission (plutôt que de lui signer un CDI après deux CDD). De ce fait, tous les projets (dont l'extension) sont bloqués. Comme il est évident que ni la DREAL, ni le Préfet ne se saisiront du dossier, le seul espoir réside dans l'apparition d'un repreneur...

- 21 Septembre : CA UMIVEM
- 25, 26, 27 Septembre : « La pluie et le beau temps » Rennes
- 6 Octobre : CDNPS Vannes
- 7 et 8 Octobre : Colloque des AMP Brest
- 26 Octobre : Journées juridiques du Patrimoine (Patrimoine Environnement) Paris EMC
- 3 Novembre : CDNPS Vannes
- 5/6 Novembre : Assises de l' Economie de la Mer et Forum des 40 ans du Conservatoire Marseille
- 13 Novembre : CNDP bilan des concertation sur Eolien Off-shore
- 20 Novembre : Journées Géode / Dragages Nantes
- 21 Novembre : Conférence des présidents FNE Paris
- 26 Novembre CA du Conservatoire du Littoral
- 27 Novembre : CP CMF NAMO Rennes
- 3 et 4 Décembre Ocean Day Le Bourget COP21
- 8 décembre : CDNPS Vannes
- 18 décembre : CA FNE Paris
- Il y a eu de nombreuses réunions du SRC auxquelles Dominique Williams est allée.

2016

- 30 Janvier : CA FNE Paris
- 5 février Groupe Miroir DCSMM MEDDE Paris
- 10 Février Copil Natura 2000 Groix
- 15 Février : Jury du Grand Prix du Paysage MEDDE Paris

- 18 Février : CSSPP Paris MEDDE
- 19 Février : Réunion des association bretonnes
- 23 Février : CDNPS Vannes
- 25 février : Copil Natura 2000 Groix
- 5 Mars : Conférence des Présidents FNE Paris
- 14 Mars : Copil Natura 2000 Groix
- 18/19 Mars : CA FNE
- 21 Mars : CMF NAMO Brest
- 21 Mars : Réunion Avec Mr. Le Formal président du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Erdeven
- 21 Mars : CA UMIVEM
- 22 Mars : CDNPS Vannes
- 23 mars : CEE Lann-Bihoué (Joseph Le Strat)
- 2 avril : AG de FNE Paris
- 8 Avril : Conférence Croissance bleue MEDDE Paris
- 18 Avril : CRIS Lannion extraction de sables coquilliers
- 19 Avril : CDNPS Vannes

Par ailleurs, Michel Chauvin et Marie-Armelle Échard ont représenté l'UMIVEM aux réunions de la FAPEGM et du SMVM du Golfe du Morbihan dans différentes commissions, Dominique Lefèvre-Raude de Sémaphore suit elle, les comités de suivi du Schéma départemental des dragages.

III - Orientations pour 2016-2017

La tendance à la baisse des subventions aux associations, au fait que le bénévolat semble perdre de son attrait (en clair la charge des bénévoles tend à croître) imposerait d'optimiser nos moyens ou de mieux répartir le temps des bénévoles, voire, en mutualisant les ressources, d'améliorer notre efficacité par des permanent spécialisés sur des thématiques (déchet, agriculture, énergie, santé, paysage ...) ou un poste de directeur par exemple ainsi que de nombreux postes de juristes et de coordinateurs associatifs.

C'est pourquoi nous réfléchissons depuis longtemps et maintenant pressés par la Loi Notre à un Projet de Création d'une confédération bretonne de l'environnement.

Rapports adoptés à l'unanimité.

Rapport financier adopté à l'unanimité.